

**DECISION D'ACCEPTATION DE CANDIDATURES**

**ÉLECTIONS DU 4 DÉCEMBRE 2014**

**COMMISSION CONSULTATIVE COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES  
OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS**

Je soussignée Christine Mistral, directrice adjointe des ressources humaines,

Vu la loi n°2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX et son article 50;

Vu le décret n°65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu le décret n°2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'instruction du 7 juillet 2014 relative à l'organisation des opérations électorales au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement et de l'égalité des territoires ;

Vu la note MEDDE/SG/DRH/RS du 7 juillet 2014 spécifique relative aux modalités d'organisation du scrutin du 4 décembre 2014 pour l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires locales compétentes à l'égard des ouvriers des parcs et ateliers ;

Vu l'instruction du 6 octobre 2014 modifiée relative aux modalités générales des scrutins du 4 décembre 2014 pour l'élection des représentants du personnel au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu les actes de candidature ;

**décide**

**Article 1**

En vue de l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement, les candidatures qui sont acceptées sont les suivantes :

### **I – Liste présentée par le syndicat Confédération française démocratique du travail (CFDT)**

- Monsieur TRANCHANT Alexandre
- Monsieur BINELLO Christophe
- Monsieur ROSALA Pascal
- Madame MEYER Caroline
- Monsieur BERGER Philippe
- Monsieur KLEIN Éric

### **II – Liste présentée par le syndicat Fédération nationale de l'équipement et de l'environnement - Confédération générale du travail (FNEE-CGT)**

- Monsieur BATON Didier
- Monsieur BEAUDOIN Jean-Charles
- Monsieur BOULLIER Nicolas
- Monsieur FAURE Guillaume
- Monsieur TAILLIEZ Sébastien
- Monsieur BERTIN Didier

### **III – Liste présentée par le syndicat Force ouvrière (FO)**

- Monsieur VALADE Michel
- Monsieur DRONNEAU romain
- Monsieur ARNOULT Jean-Paul
- Monsieur BATTEUX Régis
- Madame CHIRON Emmanuelle
- Monsieur PILINIERE Franck

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 23 octobre 2014

La directrice adjointe des  
ressources humaines

**Signé**

Christine Mistral